

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

Normes techniques pour les équipements de protection individuelle¹

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux équipements de protection individuelle, dans le sens de l'art. 2, al. 3, de l'ordonnance du 12 juin 1995 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.11). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par *seco* ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

11 février 2003

seco – Direction du travail
Installations et appareils techniques:
Marcel Berthoud

¹ Voir également FF 1997 IV 505, 1998 945, 1999 8992, 2000 1758 4577, 2001 1303 2245 et 5740

Normes techniques pour les équipements de protection individuelle

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 149	Appareils de protection respiratoire – Demi-masques filtrants contre les particules – Exigences, essais, marquage	2001/C 367/03
EN 174	Protection individuelle de l'œil – Masques pour le ski alpin	2001/C 367/03
EN 358	Équipement individuel de maintien au travail et de prévention contre les chutes de hauteur – Systèmes de maintien au travail	2001/C 367/03
EN 1082-2	Vêtements de protection – Gants et protège-bras contre les coupures et les coups de couteaux à main – Partie 2: Gants et protège-bras en matériaux autres que la cotte de mailles	2001/C 367/03
EN 1082-3	Vêtements de protection – Gants et protège-bras contre les coupures et les coups de couteaux à main – Partie 3: Essai de coupure par impact pour étoffes, cuir et autres matériaux	2001/C 367/03
EN 1836/A1	Protection individuelle de l'œil – Lunettes solaires et filtres de protection contre les rayonnements solaires pour usage général – Amendement 1	2001/C 367/03
EN 12492	Équipements d'alpinisme et d'escalade – Casques d'alpinistes – Exigences de sécurité et méthodes d'essai	2001/C 367/03
EN 13087-4	Casques de protection – Méthodes d'essai – Partie 4: Efficacité du système de rétention	2001/C 367/03
EN 13087-8	Casques de protection – Méthodes d'essai – Partie 8: Propriétés électriques	2001/C 367/03
EN 13087-10	Casques de protection – Méthodes d'essai – Partie 10: Résistance à la chaleur radiante	2001/C 367/03
EN 13178	Protection individuelle de l'œil – Protecteurs de l'œil destinés aux utilisateurs de motoneige	2001/C 367/03
EN 13274-1	Appareils de protection respiratoire – Méthodes d'essai – Partie 1: Détermination de la fuite vers l'intérieur et de la fuite totale vers l'intérieur	2001/C 367/03
EN 13274-2	Appareils de protection respiratoire – Méthodes d'essai – Partie 2: Essais pratiques de performance	2001/C 367/03
EN 13274-5	Appareils de protection respiratoire – Méthodes d'essai – Partie 5: Conditions climatiques	2001/C 367/03
EN 13356	Accessoires de visualisation pour usage non-professionnel – Méthode d'essai et exigences	2001/C 367/03

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.02.2003
Date	
Data	
Seite	685-686
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 994

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.